

Règlement intérieur du **TENNIS CLUB** des "Jardins de Marianne"

Dernière mise à jour : 25/05/2018

Article 1 – **Accès aux installations**

L'accès au Tennis Club des « Jardins de Marianne » est strictement réservé aux joueurs. Les joueurs présents dans l'enceinte du Tennis Club doivent obligatoirement avoir une réservation en cours de validité et être en mesure de la justifier à tout moment.

Article 2 – **Limitation des accès**

L'accès au Tennis Club est strictement interdit aux joueurs n'ayant pas de réservation en cours de validité, aux animaux, aux vélos, aux véhicules avec et sans moteur ainsi qu'aux jouets ayant des roues de type trottinette, véhicule enfants etc.

Article 3 – **Contrôle d'accès**

L'accès au Tennis Club s'effectue via un sas sécurisé. Lors de son arrivée et de son départ du Tennis Club, le joueur devra présenter son badge sécurisé devant le lecteur d'accès afin de déverrouiller la porte d'accès.

Les accès au Tennis Club sont délivrés à tous les résidents des Jardins de Marianne ayant un abonnement en cours de validité (1 abonnement par appartement - Abonnement gratuit à valider via le portail web <https://www.jardinsdemarianne.fr> à la rubrique « Tennis Club » afin que les accès au Tennis Club via le sas de sécurité puissent être activés).

Article 4 – **Vidéosurveillance**

Pour la sécurité des biens et des personnes, le Tennis Club est placé sous vidéosurveillance 24h/24 et 7j/7. Toute dégradation, comportement inapproprié et/ou non-respect du règlement intérieur sera immédiatement sanctionné.

Article 5 – **Réservation d'une séance au Tennis Club**

Pour réserver une séance de tennis, le résident doit être en possession d'un abonnement en cours de validité au Tennis Club des « Jardins de Marianne » et doit se connecter via le portail web <https://www.jardinsdemarianne.fr> à la rubrique « Tennis Club » avec son login et son mot de passe personnel.

Article 6 – **Modalités de réservation**

La durée, la récurrence et toutes les règles de réservation d'une séance de tennis sont gérés automatiquement via notre plateforme de réservations en ligne. Ces règles sont susceptibles d'évoluer à tout moment et sans préavis.

Article 7 – **Horaires d'ouvertures**

Le Tennis Club est ouvert tous les jours de 9h30 à 21h00 (du 1^{er} avril au 30 septembre) et de 9h30 à 18h00 (du 1^{er} octobre au 31 mars). Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis.

Les joueurs présents au Tennis Club lors de la dernière séance du jour doivent impérativement quitter les lieux au plus tard dans les 15 minutes après l'heure effective de fermeture du Tennis Club. Au-delà, la porte d'accès du Tennis Club sera automatiquement verrouillée et les joueurs ne pourront plus sortir.

Article 8 – **Respect des séances**

Les joueurs sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires de leur séance de tennis afin de ne pas pénaliser les autres joueurs. Les joueurs peuvent arriver au Tennis Club 10 minutes avant le début de leur séance et doivent impérativement quitter le Tennis Club à la fin de leur séance.

Article 9 – Discipline et comportement

Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur. Une tenue correcte et décente avec des chaussures de sport sont obligatoires pour accéder au Tennis Club. Il est interdit d'escalader les grillages et/ou de passer sous le grillage pour ramasser les balles ; Il faut exclusivement utiliser les portes prévues à cet effet.

Article 10 – Responsabilité des joueurs

Les joueurs doivent se comporter de façon responsable et sont les garants du respect des installations lors de leur utilisation du Tennis Club.

Article 11 – Consommation sur le Tennis Club

Il est strictement interdit de boire, de manger et de fumer dans l'enceinte du Tennis Club. Seule l'eau contenue dans une bouteille en plastique est tolérée.

Article 12 – Bienveillance

Les joueurs doivent immédiatement signaler (via le portail web <https://www.jardinsdemarianne.fr> à la rubrique « Contact ») tout problème d'accès, de propreté, de dysfonctionnement ou tout abus sur le Tennis Club et ses abords qu'il aurait pu constater.

Article 13 – Respect du règlement

L'inscription au Tennis Club des « Jardins de Marianne » et l'accès dans l'enceinte du Tennis Club entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité. En cas de non-respect du règlement, l'accès au Tennis Club peut être suspendu de façon temporaire ou définitive.

Retrouvez votre résidence en ligne

<https://www.jardinsdemarianne.fr>